



N° de consultation : 2026VN000034

DIRECTION NATURE ET JARDINS

**ACCORD-CADRE DE TRAVAUX**

**REHABILITATION DE PARCS ET SQUARES**

**Groupement de commandes  
Ville de Nantes / Nantes Métropole**

**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

***Procédure Adaptée Ouverte***  
*(Article R2123-1 du code de la commande publique )*

**Procédure entièrement dématérialisée depuis <https://marchespublics.nantesmetropole.fr>  
(cf. Annexe au présent règlement de la consultation)**

La date limite de remise des offres est indiquée dans l'avis d'appel public à la concurrence (A.A.P.C.)

## **ARTICLE 1 - Objet de la consultation**

### **1.1 - Objet de la consultation**

La présente consultation a trait à la réalisation de travaux dans des parcs et squares gérés par la direction Nature et Jardins de la Ville de Nantes.

Le présent accord cadre concerne les travaux suivants :

- travaux de réseaux et de voirie légère, principalement dans des allées
- travaux de réaménagement ou d'aménagement d'espaces paysagers
- travaux sur les réseaux d'arrosage, de fontainerie
- travaux de remplacement et d'installation de clôtures métalliques
- travaux de réparation et d'aménagement d'ouvrages en bois
- travaux de renouvellement et de réparation de sols d'aires de jeux

Le contrat comprendra une condition d'exécution relative à l'insertion professionnelle de publics en difficulté.

Il s'agit d'un accord-cadre **mono-attributaire à bons de commande**

A titre indicatif, pour chacun des lots, le nombre de bon de commandes des 4 années précédentes est précisé ci dessous :

**Lot 1 :Restauration et modification des allées de circulation**

<b>Tranche de montant TTC</b>	<b>Nombre de Commandes</b>	<b>Part du Total</b>
0 à 5 000 € TTC	50	29,4 %
5 001 à 10 000 € TTC	33	19,4 %
10 001 à 25 000 € TTC	40	23,5 %
25 001 à 100 000 € TTC	38	22,4 %
Plus de 100 001 € TTC <i>(max 200 000 € TTC)</i>	9	5,3 %
TOTAL	170	100 %

**Lot 2 : Réhabilitation et modification d'espaces paysagers**

<b>Tranche de montant TTC</b>	<b>Nombre de Commandes</b>	<b>Part du Total</b>
0 à 5 000 € TTC	33	40,7 %
5 001 à 10 000 € TTC	21	25,9 %
10 001 à 25 000 € TTC	22	27,2 %
25 001 € à 50 000 TTC <small>(max 35 000 € TTC)</small>	5	6,2 %
TOTAL	81	100 %

**Lot 3 : Réhabilitation et modification de réseaux de fontainerie**

<b>Tranche de montant TTC</b>	<b>Nombre de Commandes</b>	<b>Part du Total</b>
0 à 1 000 € TTC	138	52,9 %
1 001 à 5 000 € TTC	64	24,5 %
5 001 à 10 000 € TTC	37	14,2 %
10 001 à 25 000 TTC <small>(max 20 000 € TTC)</small>	22	8,4 %
TOTAL	261	100 %

**Lot 4 : Remplacement, installation de clôtures métalliques**

<b>Tranche de montant TTC</b>	<b>Nombre de Commandes</b>	<b>Part du Total</b>
0 à 5 000 € TTC	44	64,7 %
5 001 à 10 000 € TTC	11	16,2 %
10 001 à 25 000 € TTC	10	14,7 %
25 001 à 75 000 € TTC <i>(max 60 000 € TTC)</i>	3	4,4 %
<b>TOTAL</b>	<b>68</b>	<b>100 %</b>

**Lot 5 : Aménagement et réparation d'ouvrages en bois**

<b>Tranche de montant TTC</b>	<b>Nombre de Commandes</b>	<b>Part du Total</b>
0 à 5 000 € TTC	14	23,7 %
5 001 à 10 000 € TTC	9	15,3 %
10 001 à 25 000 € TTC	20	33,9 %
25 001 à 75 000 € TTC	15	25,4 %
Plus de 100 000 € TTC <i>(max 101 000 € TTC)</i>	1	1,7 %
<b>TOTAL</b>	<b>59</b>	<b>100 %</b>

**Lot 6 : Renouvellement et réparation de sols d'aires de jeux**

<i>Tranche de montant TTC</i>	<i>Nombre de Commandes</i>	<i>Part du Total</i>
0 à 5 000 € TTC	6	27,3 %
5 001 à 10 000 € TTC	3	13,6 %
10 001 à 20 000 € TTC	8	36,4 %
20 001 à 40 000 € TTC <i>(max 30 000 € TTC)</i>	5	22,7 %
TOTAL	22	100 %

1.2 - Mode de consultation

Procédure Adaptée Ouverte (art. R2123-1 du Code de la commande publique)

L'accord cadre est dénué de tout minimum, mais assorti d'un montant maximum arrêté, pour toute la durée contractuelle, à **5 250 000 € H.T.** (tous lots confondus), réparti comme suit entre les différents lots :

Désignation du lot		Ville de Nantes	Nantes Métropole	Montant maximum pour tous les membres sur 2 ans
Lot 1	Restauration et modification des allées de circulation	1 700 000 € HT	250 000 € HT	1 950 000 € HT
Lot 2	Réhabilitation et modification d'espaces paysagers	550 000 € HT		550 000 € HT
Lot 3	Réhabilitation et modification de réseaux de fontainerie	450 000 € HT		450 000 € HT
Lot 4	Remplacement, installation de clôtures métalliques	450 000 € HT		450 000 € HT
Lot 5	Aménagement et réparation d'ouvrages en bois	850 000 € HT	600 000 € HT	1 450 000 € HT
Lot 6	Renouvellement et réparation de sols d'aires de jeux	400 000 € HT		400 000 € HT

### 1.3 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 6 lots.

Lot	Intitulé
1	Restauration et modification des allées de circulation
2	Réhabilitation et modification d'espaces paysagers
3	Réhabilitation et modification de réseaux de fontainerie
4	Remplacement, installation de clôtures métalliques
5	Aménagement et réparation d'ouvrages en bois
6	Renouvellement et réparation de sols d'aires de jeux

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Néanmoins, un même soumissionnaire pourra se voir attribuer plusieurs lots.

Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

### 1.4 – Groupement d'entreprises

L'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. **Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.**

Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.

### 1.5 - Nomenclature

<b>Famille – nomenclature achats interne</b>	Travaux (unité fonctionnelle)
<b>Code CPV</b>	Travaux d'aménagement paysagers d'espaces verts :45112710-5

### 1.6 – Clause obligatoire d'insertion professionnelle

Le Donneur d'Ordre est engagé dans une démarche volontaire de promotion de l'emploi et lutte contre l'exclusion. Le cahier des charges du présent marché intègre une condition d'exécution liée à l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi en application des articles L2111-1 et L2112-2 du code de la commande publique. L'entreprise attributaire devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés d'insertion particulières selon le nombre d'heures minimal d'insertion défini au CCAP du présent marché.

L'article du CCAP relatif aux conditions particulières d'exécution de la clause sociale précise à cet égard les différentes modalités envisageables de mise en œuvre de cette action d'insertion.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter la Mission Insertion Professionnelle par les clauses sociales :

Mission Insertion Professionnelle par les clauses sociales de Nantes Métropole  
Service Emploi et Insertion / Direction Économie et Emploi Responsables  
Tél. : 02 40 99 32 91 - clausesociale@nantesmetropole.fr

2 cours du Champ de Mars – 44923 NANTES cedex 9

## **ARTICLE 2 - Conditions de la consultation**

### **2.1 - Durée – Délais d'exécution**

La durée de l'accord-cadre est de **deux ans** et prendra effet à compter de la date de sa notification.

### **2.2- Variantes facultatives et obligatoires**

#### **2.2.1 – Variantes facultatives (à l'initiative du candidat)**

Les variantes ne sont pas acceptées.

#### **2.2.2 – Variante obligatoire - Prestation technique alternative (au sens de l'art. R2151-9 du Code de la commande publique)**

Aucune Prestation technique alternative (P.T.A.) - variante obligatoire n'est prévue.

### **2.3- Prestation supplémentaire éventuelle**

Aucune Prestation supplémentaire éventuelle (P.S.E.) n'est prévue.

### **2.4- Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à **5 mois** à compter de la date limite de remise des offres.

## **ARTICLE 3 – Contenu du dossier de consultation (DCE)**

Le DCE contient les pièces suivantes :

- x Le présent Règlement de consultation (R.C.) et son annexe « Dématérialisation »
- x L'Acte d'engagement (A.E.) et son annexe
- x Le Cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) et son annexe
- x Le Cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)
- x Le Bordereau des prix unitaires (B.P.U.), assorti d'un Détail quantitatif estimatif (D.Q.E.)
- x Le cadre de réponse pour le mémoire technique et environnemental

L'acheteur se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **ARTICLE 4 - Présentation des candidatures et des offres électroniques**

Les candidatures et les offres des concurrents seront rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en langue française et exprimées en EUROS.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces listées aux articles suivants.

L'acheteur procède à l'**examen des candidatures avant celui des offres**.

En application de l'article R. 2144-7 du code de la commande publique, si l'opérateur économique concerné ne satisfait pas aux conditions de participations fixées, ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuves, les compléments ou les explications demandées, sa candidature est déclarée irrecevable et son offre est éliminée. Le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est alors sollicité pour produire les documents nécessaires.

#### 4.1 - Contenu de la candidature électronique

<b>Pièces à remettre au titre de la candidature (aucune signature n'est exigée à ce stade)</b>
<b>Renseignements relatifs à la situation juridique et la capacité économique / financière du candidat</b>
<b>Formulaire DC1* (Lettre de candidature)</b> , que la candidature soit présentée à titre individuel ou en groupement - <b>(point d'attention sur la rubrique - « F1 – Exclusions de la procédure » - case à cocher le cas échéant)</b>
<b>Renseignements relatifs à la capacité économique / financière du candidat</b>
Chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des 3 derniers exercices disponibles
Preuve d'une assurance pour les risques professionnels
<b>Renseignements relatifs à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle et aux capacités techniques et professionnelles</b>
Effectifs moyens annuels du candidat pour chacune des 3 dernières années
Références du candidat effectuées au cours des 3 dernières années : montant, date, nature des prestations/travaux réalisés et identité du client (privé ou public).
<b>Certificat de qualifications</b>
Niveaux spécifiques minimaux exigées : <b>Pour le lot 2 : QualiPaysage : Aménagements paysagers – statut spécialisé</b> <b>Pour le lot 3 : QualiPaysage : Arrosage automatique – statut spécialisé</b>  Les candidats peuvent produire la qualification demandée ou apporter par tout moyen la preuve d'une capacité équivalente. Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence, le pouvoir adjudicateur acceptant tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres États membres.

\*disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

Le candidat peut présenter sa candidature, accompagnée de l'ensemble des informations décrites dans le tableau ci-dessus, sous la forme du Document Unique de Marché Européen (DUME) prévu à l'article R2143-4 du Code de la commande publique.

Les candidats peuvent par ailleurs bénéficier des dispositions des articles R2143-13 et R2143-14 du même Code.

Enfin, un candidat qui ne disposerait pas, à titre individuel, des capacités suffisantes à la réalisation du marché est libre de faire valoir (en les prouvant) les capacités d'autres entités, soit notamment en répondant en groupement, soit en présentant un ou plusieurs sous-traitants. Dans ce dernier cas, le candidat apportera, par tout moyen approprié, la preuve qu'il disposera effectivement, en cas d'attribution, des moyens de ce ou ces sous-traitants. Cette preuve peut notamment prendre la forme d'un engagement écrit de ce ou ces derniers.

4.2 - Contenu de l'offre électronique

<b>Pièces à produire au titre de l'offre (aucune signature n'est exigée à ce stade)</b>
<b>L'Acte d'engagement (A.E.) et son annexe</b> , dûment complété par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat
En cas de déclaration de sous-traitance, un formulaire <b>DC4</b> ( <a href="http://www.economie.gouv.fr">www.economie.gouv.fr</a> ) dûment renseigné
<b>Le Bordereau des prix unitaires (B.P.U) - Détail quantitatif estimatif (D.Q.E.), dûment complété</b> (il est précisé que le D.Q.E. est dénué de toute valeur contractuelle et n'a d'autre finalité que celle de permettre le jugement des offres). <i>Ce document sera impérativement déposé en format modifiable.</i>
<b>Le cadre de réponse au mémoire technique et environnemental</b> dûment rempli par lot

**Remarque** : seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres. Tout pli déposé sera considéré comme une offre.

## **ARTICLE 5 - Sélection des candidatures et jugement des offres**

**Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :** aptitude à exercer l'activité professionnelle, capacité économique et financière, capacités techniques et professionnelles

**Les critères pondérés retenus pour le jugement des offres sont les suivants :**

<b>Critères</b>	<b>Coefficient</b>
<b>Valeur technique</b>	<b>40</b>
- Sous critère 1 : Pertinence des moyens humains et matériels, de l'organisation proposée, pour l'exécution du marché	20
- Sous critère 2 : Qualité de la méthodologie mise en œuvre	10
- Sous critère 3 : Performance en terme de réactivité pour répondre à la demande	10
<b>Valeur environnementale</b>	<b>10</b>
- Sous critère 1 : Maîtrise des impacts environnementaux	5
- Sous critère 2 : Actions en faveur du recyclage	5
<b>Prix</b>	<b>50</b>
- Montant en € HT (issu du DQE)	

Chaque critère et sous critère sera noté sur 5.

### **Incohérences constatées dans les prix**

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le Bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence. C'est le montant ainsi rectifié à partir des documents ci-dessus qui sera pris en considération. Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier son offre pour la mettre en harmonie avec les mentions du B.P.U.. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente »

### **Négociation et régularisation**

Dans un premier temps, et si l'acheteur le souhaite, il pourra être demandé aux soumissionnaires concernés de rendre leurs offres régulières.

Dans un deuxième temps, et après une première analyse des offres, l'acheteur se réserve la possibilité d'engager une négociation sous réserve de disposer d'un nombre d'offres suffisant, avec les **3 offres** les mieux classées au vu de cette première analyse.

Cette négociation aura pour objectif d'optimiser les offres tant d'un point de vue qualitatif et technique que financier.

L'absence de réponse d'un candidat à cette invitation dans le délai imparti emporte le maintien de son offre initiale dans toutes ses composantes.

La négociation sera menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats via la messagerie sécurisée. Les modalités de cette négociation seront précisées dans l'invitation à négocier.

## **ARTICLE 6 - Documents à produire par l'attributaire**

L'acheteur enverra à l'attributaire un courrier listant les documents à produire par celui-ci à des fins de justification de sa non-interdiction de soumissionner conformément aux articles R2143-6 et R2143-10 du Code de la commande publique et de son respect des obligations induites par les dispositions idoines du Code du Travail.

Si l'attributaire ne produit ou ne peut produire dans le délai imparti ces documents justificatifs, il sera éliminé en application des dispositions de l'article R2144-7 du Code de la commande publique.

Dans ce cas, le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires.

Par ailleurs, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'évincer l'attributaire s'il apparaît qu'il tombe sous le coup de l'une des interdictions de soumissionner visées à aux articles L2141-7 à L 2141-10 et suivants du Code de la commande publique. Avant qu'il ne prenne sa décision, et conformément aux dispositions de l'article L2141-11 du code de la commande publique l'acheteur invitera l'attributaire à prouver que son professionnalisme et sa fiabilité ne peuvent plus être remis en cause et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement. Si les éléments et précisions fournis ne s'avèrent pas concluants, l'attributaire sera exclu.

#### **ARTICLE 7 - Renseignements complémentaires**

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats devront transmettre impérativement leur demande écrite 6 jours au plus tard avant la date limite des offres par l'intermédiaire du profil d'acheteur : [\*\*https://marchespublics.nantesmetropole.fr\*\*](https://marchespublics.nantesmetropole.fr)

Une réponse sera alors adressée depuis le profil acheteur au plus tard 4 jours avant la date limite de remise des offres.

**En cas d'interrogations concernant les modalités de dépôt**  
[contact.marches@nantesmetropole.fr](mailto:contact.marches@nantesmetropole.fr)